Grande aigrette

Egretta alba

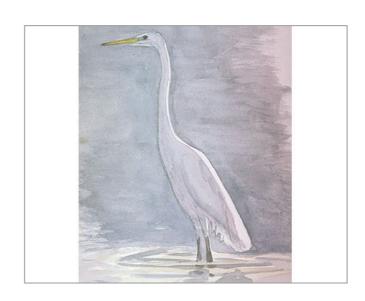
Code Natura 2000 : A 027

Statut et protection

<u>Directive Oiseaux</u>: Annexe I <u>Convention de Berne</u>: Annexe II <u>Statut européen</u>: peu sensible <u>Liste rouge national</u>: vulnérable Liste rouge LR: vulnérable

Description de l'espèce

Grand ardéidé au plumage entièrement blanc. Diffère de l'Aigrette garzette par sa plus grande taille, ses tibias jaunâtres et son bec jaunâtre hors période de nidification. Surtout silencieuse en dehors des colonies où elle émet quelques croassements sourds.



Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

Distribution et tendance en France et en LR

En France, la Grande aigrette est un nicheur récent très localisé (Sologne, Grand Lieu, Dombes et Camargue). Les effectifs d'hivernants sont en nette progression. L'espèce hiverne de façon localisée dans notre région. Une reproduction sporadique est possible en Camargue gardoise et dans l'Hérault. L'observation d'adultes en plumage nuptial dans l'Aude suggère une potentialité pour la reproduction.

Ecologie

- Habitat: étangs et marais peu profonds entourés de végétation émergente.
- Alimentation : principalement constituée de poissons capturés dans les prairies inondées, en bordure de roselière, ainsi que le long des cours d'eau.
- Reproduction: niche en colonies mixtes dans les arbres avec d'autres hérons arboricoles ou directement dans les phragmitaies denses. [mai à juillet]
- <u>Migration</u>: une partie de la population européenne hiverne dans le bassin méditerranéen oriental. [août à mars]

Effectifs

(Effectifs min - max de 1999-2004/ effectif 2004)

	Bages - Sigean
Hivernant	37 - 80 / 64

Bilan sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean

Etat de conservation

Aucune nidification sur le site malgré l'observation de plus en plus tardive d'individus en plumage nuptial. Le site accueille néanmoins des effectifs importants en hivernage et en migration. Ces effectifs ont augmenté ces dix dernières années en rapport avec l'augmentation des effectifs sur le reste de l'aire de répartition française.

Caractéristique de l'habitat

La grande aigrette utilise toutes les zones humides inondées : lagunes, salins, sansouires, cultures, prairies et marais doux ou saumâtres présents sur le site avec une préférence pour les annexes de l'étang de Campignol, de Bages et St Paul. **[Cartes 13.1 à 13.4]**

❖ Menaces

- La diminution des surfaces inondées (principalement d'origine agricole);
- L'eutrophisation et la pollution possible de ces zones humides.

Mesures de gestion

- Favoriser les pratiques agricoles d'inondation hivernale (champs ou prairies).
- Epurer les eaux d'origine agricole ou urbaine dans des lagunages naturels avant rejet dans les lagunes.

Interaction avec d'autres espèces

Ces mesures sont favorables aux ardéidés et anatidés hivernant sur la zone d'étude.